

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

-----  
Séance du 31 mars 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

24 mars 2023

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la délibération

Projet de rénovation de la  
toiture de l'école maternelle  
de la Tour et subventions

Il est proposé aux membres de l'Assemblée, le projet de rénovation complète de la toiture de l'école maternelle de la Tour car ce bâtiment connaît des problèmes d'étanchéité qui conduisent à des infiltrations d'eau dans les classes.

Il est rappelé que la toiture de ce bâtiment, construit en 1973, est d'origine. Des réparations faisant office de « rustines » ont déjà été mises en œuvre par le passé mais au vu de l'état général de cette toiture et des désordres constatés, il convient désormais de la reprendre entièrement.

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 64 147 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financeurs	Taux de subvention sur coût global	Montant du financement
Travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle La Tour	58 315 €	ETAT (DETR)	50,00%	32 073 €
		Fonds de concours CAGS	30,00%	19 244 €
Aléas 10 %	5 832 €	Commune (autofinancement)	20,00%	12 829 €
<b>Total H.T. du projet</b>	<b>64 147 €</b>	<b>Total H.T. du financement</b>		<b>64 147 €</b>

VU l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 22 février 2023,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de travaux décrit ci-dessus pour un montant prévisionnel de 64 147 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel dudit projet,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023 2023\_025/03-31

Publié le 12/04/2023

ID : 089-218904647-20230331-2023\_025-DE

- **CHARGE** la Maire de procéder aux demandes de subvention auprès des potentiels financeurs,
- **AUTORISE** la Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant,

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

